



Une réelle application  
de la politique d'égalité  
à la Ville de Montréal,  
un enjeu majeur  
des prochaines  
élections municipales.

Octobre 2017

Le 5 novembre prochain, comme dans toutes les municipalités du Québec, auront lieu les élections municipales à Montréal. Ce document a été réalisé par la Table des groupes de femmes de Montréal afin de vous proposer un outil pour la campagne électorale. La TGFM a privilégié de prendre pour point de départ de sa proposition la politique d'égalité femmes/hommes *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, et l'état de sa mise en œuvre. Cela vous incitera et vous aidera, nous l'espérons, à participer aux débats et à poser des questions aux candidates et candidats sur l'importance de la question de l'égalité dans les plateformes de leurs partis ou en tant qu'indépendants ou indépendantes.

Même si, dès son adoption en 2008, le contenu de la politique d'égalité de la Ville de Montréal demandait à être bonifié, sa mise en œuvre demeure importante pour l'élaboration d'une société plus juste et plus démocratique. Malheureusement, il reste toujours beaucoup à faire. L'égalité entre les Montréalaises et les Montréalais ne peut être réalisée que si la Ville démontre une réelle volonté politique et que les 19 arrondissements montréalais s'impliquent activement pour l'atteinte de cet objectif.

### **Cet outil :**

- trace le portrait actuel des Montréalaises;
- présente sommairement le contenu de la Politique selon les cinq axes retenus;
- suggère des questions à poser durant la campagne électorale;
- propose la signature par vos candidates et vos candidats d'un engagement concernant l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville et dans les arrondissements.

Nous vous invitons à prendre ce document pour ce qu'il est : un outil! Sentez-vous à l'aise de choisir les éléments qui vous intéressent ou que vous jugez les plus pertinents. Bien entendu, votre expérience et votre expertise sont les meilleures sources d'inspiration.

Nous espérons que les informations contenues dans le document et les propositions de questionnement vous donneront le goût de prendre la parole dans le cadre des élections municipales.

## Présentation de la TGFM

La Table des groupes de femmes de Montréal est un regroupement régional créé en 1996, qui vise à promouvoir et défendre les intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Montréal.

La Table des groupes de femmes de Montréal s'appuie sur un membership de plus d'une cinquantaine de groupes locaux de femmes et de comités femmes de groupes communautaires et de syndicats ainsi que sur un membership individuel. La pluralité et la multisectorialité du membership constituent une force pour la Table qui puise auprès de ses membres des expériences, des préoccupations et des analyses diversifiées.

La Table intervient sur la prise en compte des intérêts et des conditions de vie des femmes plus particulièrement sur les dossiers suivants : la santé, la lutte contre la violence faite aux femmes, la discrimination en emploi, les femmes des communautés culturelles et racisées, l'accessibilité pour les femmes handicapées et leur participation à la vie civique, le développement régional et la représentation politique des femmes dans les instances décisionnelles, la condition féminine dans les structures municipales. Ses interventions prennent différentes formes (rencontres, formations, collaborations, comités de travail, présentation d'avis ou de mémoires, recherches, etc.)



## **Des inégalités persistent à Montréal**

Il est important de retenir que les Montréalaises ne sont pas une clientèle mais 51,5% de la population.<sup>1</sup>

La diversité de la population est une réalité incontournable à Montréal. Les femmes représentent 51,5% de la population immigrante.<sup>2</sup>

En 2011, 0,7 % (26 285) de la population de Montréal<sup>3</sup> avait une identité autochtone et 53% (13 945) étaient des femmes.<sup>4</sup>

«Le taux d'emploi des Montréalaises (53,2%) demeure inférieur à celui des hommes (61,3%) de la région».<sup>5</sup>

Elles gagnent 73,3% du revenu d'emploi moyen des hommes.<sup>6</sup>

Pour atteindre un taux d'emploi comparable aux hommes, les femmes doivent être plus instruites.<sup>7</sup>

Quant aux femmes immigrantes, elles sont encore moins présentes sur le marché de l'emploi que l'ensemble des Montréalaises. La scolarité élevée des femmes immigrantes ne se traduit malheureusement pas par un meilleur accès à l'emploi. Le revenu médian des Montréalaises immigrantes correspond à 74% du revenu des non-immigrantes et à 79,7% du revenu des Montréalais immigrants.<sup>8</sup>

«Les femmes avec incapacité sont nombreuses à vivre pauvrement. Leur revenu personnel est faible et elles font souvent partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur au seuil de faible revenu.»<sup>9</sup>

«Une femme est à la tête de 81,7 % des familles monoparentales dans la région de Montréal. Cette proportion augmente à 87,9 % lorsque les enfants ont 5 ans et moins.»<sup>10</sup>

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, elle touchait, en 2008, 9,6 % des femmes et 8,4 % des hommes, les taux les plus élevés au Québec.<sup>11</sup>

Il est démontré que dans l'ensemble de la province «les femmes sont plus souvent locataires et toujours plus pauvres que les hommes».<sup>12</sup> « À Montréal 65,5 % des femmes sont locataires... Presque la moitié des Montréalaises qui jouent le rôle de principal soutien du ménage (47,9 %) réservent plus du quart de leur revenu au coût du logement. Ce sont même 18,2 % qui y consacrent plus de la moitié.»<sup>13</sup>

Peu importe le type de dénombrement, environ le quart de la population itinérante serait des femmes. Par ailleurs, sachant que l'itinérance des femmes est souvent invisible, ce chiffre ne représente qu'une partie de la réalité des femmes en situation d'itinérance. «Selon le *Centre de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale de l'Université du Québec à Montréal*, il y a une croissance de la population des femmes en état d'itinérance.»<sup>14</sup>

À Montréal, 19,9 % des femmes âgées de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 11,9 % des hommes.<sup>15</sup> Les inégalités subies par les femmes au cours de leur vie ne s'effacent pas au moment de la retraite. Au contraire, plusieurs persistent et certaines se renforcent. En effet, alors que la pauvreté chez les personnes âgées est en recrudescence au Québec, la situation des femmes à la retraite est particulièrement préoccupante. Plus souvent absentes que les hommes du marché du travail et occupant plus souvent aussi des postes à temps partiel, les femmes bénéficient en effet d'une couverture financière à la retraite moins avantageuse que celle des hommes. Cette couverture reposant davantage sur les régimes publics, l'amélioration de ces derniers permettrait d'atténuer une inégalité économique persistante. Être âgée, surtout très âgée, et être une femme signifie trop souvent faire face à la pauvreté et à ses conséquences sur le plan de la santé et des conditions de vie.

Même si elles représentent près de 52% de la population montréalaise les femmes constituent que 42 % des élues. Il est notable qu'une dérive de la notion de « Parité » se produit; on parle désormais de « zone de parité » entre 40% et 60% alors que la parité est fondamentalement une correspondance entre la population et sa représentation. Pour que la parité soit un fait, les femmes dans toute leur diversité doivent donc représenter au moins 50% des élu.e.s. Elles doivent, aussi bien évidemment, représenter 50% des membres du comité exécutif ainsi que des différentes commissions et comités consultatifs.



## **Historique de la politique d'égalité**

La politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal est le résultat d'une étroite collaboration entre les élu·es et les élus, l'administration montréalaise et la société civile, particulièrement, les groupes de femmes.

Initié au Sommet de Montréal en 2002, c'est au comité de suivi sur l'égalité entre les femmes et les hommes que l'élaboration d'un projet de politique d'égalité s'est amorcée. Le colloque Montréal, *Une ville à la mesure des femmes*, organisé en 2005 par le comité de suivi, lui a donné les bases de la réflexion qui a abouti, dans un premier temps, à la mise sur pied du Conseil des Montréalaises puis de la politique d'égalité. La mise sur pied d'une tournée de consultation publique et d'un comité d'encadrement de la politique a permis ensuite la rédaction d'une politique d'égalité, adoptée en 2008. Le plan d'action 2015-2018 est en cours.

# Rappel des 5 axes de la Politique

## LA GOUVERNANCE

---

### Objectif général :

Faire de la parité pour gouverner le premier objectif de la politique et gouverner dans une perspective de plus en plus paritaire.

### Sous-objectifs :

- Atteindre la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des organismes dont tous les membres sont nommés par la Ville et dans les conseils consultatifs.
- Encourager les partis politiques à présenter davantage de femmes aux élections.
- Nommer un nombre au moins égal de femmes et d'hommes au sein des organismes externes parmi lesquels la Ville est appelée à désigner un ou des représentants.
- Poursuivre l'effort de rattrapage afin que les nominations aux postes de second niveau de haute direction nous amènent à la parité femmes-hommes, en tenant compte des postes qui deviennent vacants.
- Adopter l'analyse différenciée selon les sexes comme outil de gouvernance dans tous les services centraux et les arrondissements.

## LA VILLE, EMPLOYEUR

---

### Objectifs généraux :

Faire de l'équité salariale un dossier prioritaire.

Adopter et mettre en place, les Plans d'action triennaux en accès à l'égalité en emploi.

Innover, particulièrement pour favoriser l'utilisation des mesures de conciliation famille-travail ainsi que le maintien en emploi des femmes qui exercent des métiers à prédominance masculine.

## LES SERVICES AUX CITOYENNES

---

### Objectif général :

Améliorer l'offre de services globale de la Ville pour mieux répondre aux besoins des femmes.

## **LES FEMMES, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT**

---

### **Objectif général :**

Appuyer le développement des entrepreneures montréalaises, la participation des femmes au développement des connaissances et des stratégies économiques de Montréal, ainsi que la présence accrue des femmes au sein des organismes à caractère économique.

## **LES MONTRÉALAISES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**

---

### **Objectif général :**

Que les élues, les élus et les fonctionnaires témoignent dans toutes les activités de représentation internationale de la Ville, de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes, tel que le reflète la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Dans le cadre de ces élections, l'axe de la gouvernance est particulièrement important en raison de son caractère général. Il en est de même des mesures d'encadrement de la Politique qui doivent permettre d'assurer un suivi efficace de sa mise en œuvre.

Rappeler l'existence même de cette politique aux candidates et candidats permettra de les interpeller sur les principes de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'application concrète de ces mêmes principes.

## **Quelques questions à soulever lors de la campagne électorale**

Cette Politique ne deviendra réelle que dans la mesure où elle sera intégrée à tous les niveaux de la Ville, de haut en bas et au sein de chacun des arrondissements, et ce, aussi bien dans les services offerts à la population qu'à l'interne. La Politique devra donc dépasser les discours pour se concrétiser dans l'action. On devra pouvoir évaluer les gestes posés, les mesurer, les inscrire dans le temps, leur fixer des échéances. D'où l'importance qu'ils fassent l'objet de bilans réguliers présentés à la population par les responsables des interventions et par les élues et les élus. Globalement, la Politique telle qu'appliquée doit constituer une réelle réponse aux besoins des Montréalaises et permettre ainsi de vrais changements dans leur vie de tous les jours.

Elle doit être appliquée dans l'ensemble des secteurs du développement social afin de déterminer les impacts différents selon les sexes de la réalisation des politiques, que ce soit, entre autres, le logement, le transport en commun, les services municipaux, l'emploi, la culture et les sports, la pauvreté ou l'itinérance afin d'appliquer au besoin, des mesures différenciées.

Il est essentiel de rappeler tout d'abord que la discrimination dont font toujours l'objet les femmes est une discrimination systémique basée sur le genre. L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et nous ne pouvons pas considérer que nous vivons dans une société juste si nous ne tenons pas compte de ces discriminations qui persistent encore de nos jours.

Par ailleurs, les femmes ne sont pas une "clientèle" comme le considèrent trop souvent les institutions; elles représentent plus de la moitié de la population montréalaise. Ne pas prendre en considération leurs droits et leurs besoins, c'est oublier les droits et les besoins de 52 % de la population.

## **Suggestions de questions qui pourraient être posées aux candidates et aux candidats :**

Par le fait même, défendre l'égalité des femmes au niveau municipal demande de la part de ces institutions d'appliquer le plan d'action de la politique d'égalité. Elles doivent, plus particulièrement, étendre l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à l'ensemble des analyses et projets en tenant compte par ailleurs de la situation des femmes qui vivent des discriminations multiples, autrement dit de façon intersectionnelle.

Selon vous, quels sont les enjeux les plus importants pour les femmes à Montréal et particulièrement pour celles de votre arrondissement (nom de votre arrondissement)?

La Ville de Montréal a adopté une politique d'égalité en 2008 et chaque arrondissement a été invité à élaborer un plan d'action. Comme vous le savez, il n'y a pas eu de plan d'action dans les arrondissements en lien avec la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Que comptez-vous faire pour remédier à la situation dans votre arrondissement de (nom de votre arrondissement)?

Avec la loi 121, il n'y a plus d'obligation de la part de la Ville de créer certains organismes consultatifs dont le Conseil des Montréalaises. C'est l'administration municipale en place qui a le pouvoir de les conserver ou non. Que comptez-vous faire en ce qui concerne le maintien du Conseil des Montréalaises?

### **On peut aussi demander aux candidates et candidats :**

Connaissez-vous le plan d'action sur la politique d'égalité et l'application qui en est faite à la Ville?

Y a-t-il une ressource pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'égalité dans votre arrondissement?

Avez-vous eu une formation en ADS? Pensez-vous que cela vous sera utile dans l'exercice de votre mandat?

Pour analyser vos dossiers, utilisez-vous les données genrées, quand elles sont disponibles?

## **Engagement des candidates et candidats aux élections municipales du 5 novembre 2017**

Compte tenu de l'urgence de bonifier l'application de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes;

Compte tenu du fait que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est basée sur une reconnaissance du caractère systémique de cette discrimination;

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question de justice sociale, nous devons tenir compte des discriminations qui persistent de nos jours;

Compte tenu du fait que défendre l'égalité des femmes aux niveaux régional, municipal et local demande de la part des institutions d'étendre l'analyse différenciée selon les sexes en tenant compte de la situation des femmes qui vivent des discriminations multiples; autrement dit de façon intersectionnelle.

**Nom de la candidate ou du candidat** \_\_\_\_\_

**De l'arrondissement de** \_\_\_\_\_

**Je m'engage à :**

- X m'assurer que mon arrondissement adopte un plan d'action triennal pour la mise en application de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, dans une approche intersectionnelle, sur son territoire. De plus, il devra identifier un membre du personnel administratif responsable d'assurer l'application de ce plan. Cette personne travaillera de concert avec l'élue responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine dans l'arrondissement et apportera son soutien au comité consultatif sur l'égalité.
- X m'assurer que mon arrondissement nomme une élue responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine dans une approche intersectionnelle qui travaillera de concert avec l'élue responsable de l'égalité au niveau de la Ville-centre.
- X faciliter la mise sur pied dans mon arrondissement d'un comité consultatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine dans une approche intersectionnelle. Ce comité sera constitué d'élues, de fonctionnaires, de citoyennes et de représentantes des groupes de femmes. Le mandat serait entre autres d'évaluer les besoins des femmes de l'arrondissement, de développer des plans d'action (dans une approche intersectionnelle) liés à la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et d'en assurer le suivi.
- X m'assurer que la Ville organise un forum sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine dans une approche intersectionnelle à tous les trois ans regroupant des élues, élus, des représentantes, représentants de tous les arrondissements (élues, élus et fonctionnaires), du Conseil des Montréalaises, des groupes de femmes et des membres de la société civile. L'objectif de ce forum sera de faire un bilan de la Politique d'égalité, de faire circuler l'information sur les actions réalisées, de mettre en valeur les bonnes pratiques, de créer un dialogue et une synergie entre les différentes intervenantes, intervenants d'identifier les nouveaux enjeux et défis, etc.
- X m'assurer que l'ensemble des projets soit conçu en tenant compte de l'ADS et de la diversité de la population.

**Signature** \_\_\_\_\_

## **Annexe I**

### **L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et l'analyse intersectionnelle sont des outils qui solidarisent et qui incluent**

L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et nous devons tenir compte des discriminations qui persistent de nos jours. De plus, défendre l'égalité des femmes demande de la part des institutions d'étendre l'analyse différenciée en tenant compte de la situation des femmes qui vivent des discriminations multiples; autrement dit de façon intersectionnelle.

On peut définir l'ADS comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'ADS se veut un outil pour favoriser l'égalité.

L'ADS offre l'occasion d'élaborer des orientations et des programmes qui tiennent davantage compte de l'objectif d'égalité entre les sexes. Elle ouvre la voie à la possibilité d'adapter les actions ministérielles, régionales et locales pour les rendre plus efficaces auprès des femmes. Elle contribue à atténuer les injustices à caractère systémiques que subissent les femmes.

### **L'ADS doit devenir un levier de transformation des rapports sociaux :**

- qui remet en cause la prééminence accordée aux comportements masculins comme référence de la neutralité et de l'universalité;
- qui refuse les rapports de domination et de supériorité d'un sexe sur l'autre;
- qui combat les préjugés, les stéréotypes et autres biais fondés sur le sexe;
- mais qui ne doit pas se substituer aux mécanismes et politiques existants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, elle s'ajoute aux mesures spécifiques.

### **L'utilisation de l'ADS sollicite :**

- la parité dans les structures d'orientation, d'élaboration, de planification, de réalisation et d'évaluation;
- l'élaboration de portraits (socioéconomique et autres) ventilés selon les sexes, des personnes touchées par l'action envisagée;
- l'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elle met en évidence et des causes de ces écarts;
- la planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégage de l'analyse;
- la mise en œuvre de nouveaux projets, mesures et programmes, afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- le suivi et l'évaluation afin de tenir compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes et effectuer les corrections si nécessaire;
- la nomination d'une personne responsable de son application;
- le soutien financier, la concertation et la reconnaissance de l'expertise du mouvement des femmes;
- l'élaboration d'un budget genré.

## **Annexe II**

### **ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, ÉQUITÉ : L'ANALYSE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE**

*« Le mot **intersectionnalité** est apparu pour la première fois dans un article publié en 1991 par Kimberlé Williams Crenshaw. Elle y décrivait les relations entre le sexe, le genre, la nation, la race et la classe sociale (...) l'intersectionnalité consiste surtout à prendre en compte toutes les expériences et les identités des gens sans les figer dans des catégories fixes. »<sup>16</sup>*

Au niveau individuel, identitaire, l'intérêt est de constater que nous pouvons vivre plus ou moins de situations privilégiées (ce que vivent les natives par rapport au vécu des immigrantes par exemple) ou d'exclusion (natives racisées par rapport aux natives blanches par exemple). Au niveau collectif, la perspective intersectionnelle sert de révélateur des rapports de pouvoir.

*« La recherche d'outils théoriques et méthodologiques pour penser l'articulation entre les divers rapports sociaux de sexe, de race, de classe, etc. constitue une préoccupation majeure pour tous ceux et celles impliqués dans la défense des droits humains, de même que dans la lutte pour une plus grande justice sociale basée sur des valeurs d'égalité et de respect. (...) L'approche intersectionnelle insiste sur le fait que, même si les femmes blanches et les femmes racisées subissent les effets du patriarcat, les premières ont des privilèges que les secondes n'ont pas en raison du racisme et de ses effets subséquents : statut socio-économique précaire, ghettoïsation, isolement, dévaluation professionnelle, etc.(...) L'intervention féministe intersectionnelle vise à établir des interfaces entre toutes les formes d'oppression, à développer des stratégies inclusives et à incorporer la réalité des groupes qui ont été marginalisés »<sup>17</sup>*

Le sexisme, le racisme, le colonialisme, le capacitisme et la hiérarchie entre les classes traversent la société. C'est ce que révèle l'analyse féministe intersectionnelle (AFI). Ces discriminations s'entrecroisent pour résulter en une situation spécifique dont il faut tenir compte.

Par exemple, les femmes immigrantes et racisées vivent une triple discrimination reliée à leur genre, leur origine ethnoculturelle et leur statut ou classe sociale.

- 
- 1 Montréal en statistiques Division de la planification urbaine Direction de l'urbanisme Service de la mise en valeur du territoire, *Annuaire statistique différenciée selon les sexes, Les femmes dans l'agglomération de Montréal*, Ville de Montréal novembre 2014, p.12
  - 2 Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Montréal, juin 2015, p.12
  - 3 Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, Statistiques Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=3&GeoCode=462>
  - 4 Arriagada, Paula, *Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites*, Statistique Canada, 23 février 2016 p.6
  - 5 Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Montréal, juin 2015, p.28
  - 6 Idem p.46
  - 7 Idem p. 24
  - 8 Idem p. 46
  - 9 Conseil du statut de la femme, *Des nouvelles D'elles Les femmes handicapées du Québec*, 2012, p.32
  - 10 Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Montréal, juin 2015, p.15
  - 11 Idem p.60
  - 12 Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), *Femmes, logement et pauvreté*, mai 2015, p.4
  - 13 Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique égalité femmes hommes*, Montréal, juin 2015, p.52
  - 14 Table des groupes de femmes de Montréal, *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes*, Actes du Forum des 20 et 21 mars 2012, printemps 2013, p. 17
  - 15 Conseil du statut de la femme, *Des nouvelles D'elles Les femmes handicapées du Québec*, 2012, p.53
  - 16 Simpson Joanna, 2009, Un monde pour tout le monde, Une trousse à outils pour appliquer l'intersectionnalité, ICREF [http://criaw-icref.ca/sites/criaw/files/Everyone\\_Belongs\\_f.pdf](http://criaw-icref.ca/sites/criaw/files/Everyone_Belongs_f.pdf)
  - 17 Relais-femmes et l'IR, 2008, *L'intervention féministe: pratiques et défis*, Montréal, cahier de l'animatrice